

OEWG-14/8 : Méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement

Le Groupe de travail à composition non limitée

1. *Accueille avec satisfaction* les travaux du petit groupe de travail intersessions créé en application du paragraphe 2 de la décision BC-15/14 ;

2. *Invite à nouveau* les Parties et les observateurs qui le souhaitent à mener des projets pilotes sur les méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement, en tenant compte de l'expérience d'autres Parties et non-Parties et des travaux menés par d'autres organisations internationales, et à communiquer au Secrétariat les enseignements qu'ils en auront tirés ;

3. *Prie* le petit groupe de travail intersessions, en vue de faire avancer les travaux, d'établir, sous réserve de la disponibilité de ressources :

(a) Une compilation d'études de cas, d'expériences, de normes et de conditions pour l'échange de messages et les liens entre les systèmes ainsi que des informations sur les différentes solutions nationales et régionales ;

(b) Des fiches d'information sur les principaux aspects à prendre en considération dans l'élaboration de méthodes électroniques.